

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et remercie l'assemblée pour sa présence.

Avant d'entamer l'ordre du jour, elle souhaite consacrer quelques instants à évoquer le souvenir d'un ancien collègue. En juillet dernier, Michel SAINT-BOIS a été emporté par la maladie contre laquelle il luttait depuis plusieurs années. Michel SAINT-BOIS a été adjoint à l'urbanisme pendant la mandature 2001-2008. Au-delà de son travail très rigoureux d'élu, la qualité de l'homme doit être saluée. Michel SAINT-BOIS était viscéralement attaché à l'idée européenne de l'union des peuples qu'il faut structurer. C'était quelqu'un de bien...

Madame le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Madame le Maire évoque ensuite la situation de l'usine FORD de Blanquefort. Deux rencontres importantes se sont tenues la semaine précédente :

- Une rencontre avec le délégué interministériel Jean-Pierre FLORIS mercredi 19 septembre ;
- Une rencontre avec le ministre Bruno LE MAIRE vendredi 21 septembre.

La semaine s'annonçait prometteuse, mais elle n'a finalement pas été à la hauteur des espérances. Il se trouve que, pour la première fois, FORD Europe a annoncé officiellement, dans un communiqué de presse, des discussions en cours avec un repreneur potentiel, en l'occurrence PUNCH POWERGLIDE. Pour rappel, FORD a décidé de mettre en place un PSE avant d'envisager la solution de reprise. Cette annonce du début de semaine représentait donc une avancée significative.

Mercredi, Jean-Pierre FLORIS a indiqué que les négociations étaient encore en cours et qu'il espérait un accord de reprise d'ici le 28 septembre. Vendredi, le ministre, sans trahir la confidentialité des échanges entre FORD, PUNCH POWERGLIDE et l'État, a apporté quelques nuances. Il a expliqué que les négociations étaient plus compliquées qu'il n'y paraissait. Pour autant, il s'est engagé à mettre la pression sur FORD pour qu'un accord soit signé avant la fin du mois d'octobre. L'échéance a donc été allongée d'un mois entre mercredi et vendredi. Une échéance à fin octobre semble effectivement plus réaliste.

Sans fournir de chiffres — puisque ces derniers n'ont pas été communiqués — Madame le Maire évoque les grandes lignes de la négociation. L'idée est que PUNCH POWERGLIDE reprenne l'usine de Blanquefort pour y fabriquer des boîtes automatiques huit vitesses à traction avant. L'entreprise, qui produit des systèmes à propulsion sur son site de Strasbourg, souhaite aujourd'hui exploiter le savoir-faire du site blanquefortais en matière de traction.

Cette solution de reprise semble rassurante. Pour autant, Madame le Maire se pose encore de nombreuses questions, qui restent, pour l'heure, sans réponse :

- Quelles sont les garanties financières de PUNCH POWERGLIDE ?
- Quelles sont les garanties économiques d'une telle opération ? En effet, une marque (FORD) laisserait sa place à un équipementier (PUNCH POWERGLIDE), avec la nécessité pour ce dernier d'écouler sa production de boîtes automatiques ;
- Quels clients l'entreprise PUNCH POWERGLIDE cible-t-elle ?
- Quel niveau de production envisage-t-elle ?
- Quels seront les effectifs nécessaires pour assurer ce niveau de production ?

En clair, Madame le Maire s'interroge sur le business plan de PUNCH POWERGLIDE. Or, tant que l'accord d'exclusivité n'est pas signé, le business plan ne peut pas être rendu public.

Par ailleurs, il semble évident qu'avant de pouvoir produire une nouvelle boîte automatique, des études seront nécessaires. En étant très optimiste, cette phase d'études pourrait durer deux ans. En étant réaliste, il faudra plutôt compter trois ans. PUNCH POWERGLIDE demande donc à FORD de lui garantir une sécurité économique et financière pendant les deux à trois années de transition. Le ministre Bruno LE MAIRE a expliqué que ce sujet majeur constituait l'un des points d'achoppement de la discussion.

Pendant l'étape de transition, le niveau des effectifs sera forcément assez bas. Seulement, Madame le Maire attend que le repreneur indique clairement le nombre de salariés envisagés, non seulement pendant la phase transitoire, mais également pendant la phase ultérieure de production.

Il faut savoir que PUNCH POWERGLIDE a sollicité l'aide des pouvoirs publics. Depuis la réforme de la loi NOTRe, seuls l'État, la Région et la Métropole peuvent intervenir. Ces trois acteurs se sont concertés. Finalement, Messieurs JUPPÉ et ROUSSET ont donné leur accord de principe à l'octroi d'une aide, sous condition que la reprise soit pérenne. Monsieur le ministre a clairement indiqué qu'il n'entendait pas « *financer des licenciements* ».

Reste à savoir quel sera le niveau d'engagement de FORD dans ce dossier. Un engagement fort est essentiel pour la réussite de la reprise. À l'heure actuelle, PUNCH POWERGLIDE présente le meilleur profil de repreneur, pour la simple et bonne raison qu'il est le seul candidat. Pour rappel, FORD avait mandaté le cabinet GÉRIS pour identifier des repreneurs potentiels. Lors de la rencontre de vendredi 21 septembre, il a clairement été annoncé l'absence d'autres candidats.

Dans la mesure où FORD a lancé sa procédure de PSE avant de travailler sur un scénario de reprise, le calendrier est serré. Les négociations du PSE arrivent bientôt à leur terme. Les syndicats ont réussi à obtenir un délai supplémentaire d'un mois, soit jusqu'en décembre 2018. Il est donc impératif qu'un accord de reprise soit signé entre FORD et PUNCH POWERGLIDE d'ici la fin de l'année. Dans le cas contraire, le PSE sera déployé à l'issue des 21 jours de délai nécessaire au rendu d'avis de la Direccte. Les conditions d'une éventuelle reprise seraient alors différentes.

Madame le Maire exprime son sentiment par rapport à la situation actuelle. Elle prend l'image d'une bougie allumée au bout d'un long tunnel. Malgré les avancées, il faudra encore répondre aux nombreuses questions en suspens avant que la bougie ne devienne un puissant spot lumineux.

Une décision devrait être prise lors du conseil d'administration de FORD Monde, sur la base du business plan présenté par PUNCH POWERGLIDE. Le Groupe américain comparera le coût économique et commercial des deux options qui s'offrent à lui : fermeture définitive ou reprise. Il faut savoir que la politique fiscale mise en place par le Président TRUMP incite fortement les entreprises américaines à relocaliser leur production aux États-Unis.

La situation a bien évolué depuis le mois de juin. Cependant, les salariés de l'usine restent très inquiets, car les conditions de reprise semblent bien complexes. Il faut savoir qu'en cas de

reprise, le dossier passera devant le tribunal de commerce. FORD sera alors désengagé de toute responsabilité. Le Groupe américain a tiré les enseignements de son expérience passée. Avec cette procédure de validation par le tribunal de commerce, les pouvoirs publics ne seront pas en mesure de renouveler leur coup de maître d'il y a dix ans.

Madame le Maire propose à Luc SIBRAC d'être secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Monsieur Michel BRET ;
- ✓ Madame Sandrine LACAUSSADE à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Louis VERGNEAUD ;
- ✓ Madame Fabienne CASTAING à Monsieur Luc SIBRAC.

Adoption du procès-verbal du 25 juin 2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Hélène DEBACKER

POUR INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE L'EPCC CARRÉ-COLONNES

Hélène DEBACKER rappelle que le Carré-Colonnes fonctionne en année scolaire. Elle présente ce jour le rapport d'activité de la période s'étalant de septembre 2016 à juin 2017. Ces événements semblent déjà un peu loin, puisque la structure entame la saison 2018/2019 et que le bilan 2017/2018 est en cours d'élaboration.

Le Carré-Colonnes est une scène conventionnée d'intérêt national, avec une mention « arts et création ». Une des missions du Carré-Colonnes est de soutenir les compagnies, par la diffusion de spectacles, par des aides financières à la production ou encore par l'accueil de compagnies. Hébergées au Grand Foyer de Saint-Médard ou sur un plateau des Colonnes, les compagnies peuvent travailler à la création de leurs spectacles. En 2016/2017, le Carré-Colonnes a accueilli sept compagnies en résidence de dix à vingt jours consécutifs. Neuf spectacles, destinés à être joués sur les scènes nationales et internationales, ont été coproduits par le Carré-Colonnes.

La saison se découpe en trois moments phares :

- Octobre : Festival international des arts de Bordeaux Métropole (FAB). La première édition s'est déroulée en octobre 2016. Elle a fait l'objet de deux journées d'inauguration, une à Bordeaux et une à Saint-Médard. Pour rappel, ce festival est né de la fusion entre le Festival des souris et des hommes et le Festival Nov'Art. La troisième édition débutera le 5 octobre par une inauguration à Saint-Médard, à laquelle tous les élus sont conviés. Humainement et financièrement, le FAB est porté à la fois par le Carré-Colonnes et par l'association du Festival des arts de Bordeaux, qui regroupe plusieurs partenaires. Près de 25 structures

culturelles ont participé à l'organisation de la première édition du FAB, qui a accueilli 25 000 spectateurs dans l'espace public et 8 000 spectateurs dans les salles Carré-Colonnes ;

- Entre novembre et avril : Saison des spectacles. En 2016/2017, 33 spectacles ont été proposés, avec un total de 106 représentations, dont 60 % à Saint-Médard et 40 % à Blanquefort. Ils ont attiré environ 20 000 spectateurs ;
- Juin : Festival Echappée Belle. En 2017, le festival a célébré sa 25^e année, avec, comme nouveauté, le regroupement de 35 spectacles sur le site du parc de Fongravey et l'instauration de journées « jeune public » le jeudi et le vendredi. Le nombre d'enfants accueillis est ainsi passé de 2 000 à 4 000. L'évènement a attiré plus de 8 000 spectateurs le week-end et plus de 12 000 spectateurs sur les 4 jours du festival. Le record de fréquentation a été battu.

En 2016/2017, le Carré-Colonnes a développé sa cellule de production, en aidant les compagnies associées à se produire. Ainsi, la Petite Fabrique, associée au Carré-Colonnes depuis dix ans, a pu diffuser plus largement ses « *Petites Pièces Vagabondes* » sur le territoire national, y compris à Paris. Ce gain de visibilité lui a permis de faire connaître ses autres spectacles. D'ailleurs, pour la saison 2019/2020, le Carré-Colonnes programmera tout le répertoire de la Petite Fabrique depuis la création de la compagnie.

La Carré-Colonnes organise de nombreuses actions culturelles à destination du jeune public, des collégiens et des lycéens. Des ateliers et des rencontres sont proposés régulièrement, non seulement dans les deux villes partenaires (Saint-Médard et Blanquefort), mais aussi, de plus en plus, dans les communautés de communes du Médoc.

Pour la saison 2018/2019, le Carré-Colonnes a programmé plus de 50 spectacles. À titre d'exemple, le collectif OS'O proposera début novembre une pièce très contemporaine appelée « *Pavillon noir* », qui évoque les pirates d'aujourd'hui, c'est-à-dire les pirates du web.

Le 23 novembre, le renouvellement de la convention avec les tutelles financeuses sera signé. Les élus seront conviés à ce moment fort pour la structure.

- oOo -

Madame le Maire remercie Hélène DEBACKER pour cette présentation passionnée. Elle ouvre les débats.

- Michel BRET tient à remercier l'équipe du Carré-Colonnes pour la qualité et la diversité des spectacles proposés. Il est heureux que la structure ait la volonté de toucher de nouveaux publics. Depuis peu, les salariés de Carré-Colonnes proposent même aux habitants de Blanquefort de se rendre chez eux pour présenter la programmation 2018/2019 à leur famille, leurs amis ou voisins.

- Madame le Maire, en tant que Présidente du Carré-Colonnes, tient à insister sur la dimension « aide à la création et à la production ». À un moment donné, si aucun spectacle n'est créé, les lieux de diffusion deviendront inutiles. La Ville de Saint-Médard et la Ville de Blanquefort maintiennent, depuis des années, leurs efforts financiers pour soutenir cette création.

Le Carré-Colonnes a également un grand rôle à jouer dans l'action culturelle. Il ne suffit pas de créer, de produire et de diffuser des spectacles. Il faut aussi inciter les habitants à se rendre au théâtre, en combattant l'idée que la culture est réservée à une élite.

- Hélène DEBACKER confirme qu'il n'est pas simple d'aller au théâtre seul, contrairement au cinéma. Selon la dernière enquête publique menée par le ministère, seulement 3 % de la population française va au théâtre au moins une fois par an. C'est la raison pour laquelle le Carré-Colonnes tient à programmer des spectacles très variés, qui sont expliqués en détail en début de saison. Il est important que les spectateurs soient des relais auprès de leur entourage. L'objectif est aussi que le public soit représentatif de la diversité de la société : étudiants, retraités, habitués, novices, etc.

Pour conclure, Hélène DEBACKER tient à remercier vivement Madame le Maire pour son engagement aux côtés de l'équipe du Carré-Colonnes dans la démarche d'acquisition du label « scène nationale ».

RAPPORTEUR : Brigitte GUYONNAUD

POUR INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU CCAS

Brigitte GUYONNAUD estime qu'il n'est pas facile de résumer le travail d'une année. Le rapport de 35 pages n'est qu'une synthèse de toutes les missions effectuées avec humanité par les 40 agents du CCAS.

En 2017, le CCAS a accueilli physiquement 6 226 personnes et a répondu à 4 291 appels téléphoniques, essentiellement en provenance des seniors de la ville. Le nombre de demandes d'aides facultatives accuse une baisse, avec 136 demandes représentant 112 familles. À 95 %, il s'agit de demandes d'aide alimentaire. Pour rappel, les prescripteurs sont des travailleurs sociaux : la MDSI, le CCAS et toutes les associations intervenant sur le territoire de la ville.

S'agissant du pôle social, le nombre de bénéficiaires du RSA a fortement augmenté, passant de 25 allocataires en 2016 à 41 en 2017. Ces bénéficiaires sont généralement des hommes de plus de 45 ans. Dans le cadre de l'accompagnement social des personnes retraitées, 147 visites à domicile ont été effectuées en 2017, contre 87 en 2016. 115 retraités ont demandé à être accompagnés par le service social du CCAS.

Concernant du pôle logement, dans le cadre de la réforme des domiciliations, le CCAS a procédé à 53 nouvelles domiciliations. En 2017, 209 nouveaux foyers ont été accompagnés dans leur recherche de logement, soit une hausse de 10 % par rapport à 2016. Le contingent mairie a permis d'accueillir 116 foyers, pour 38 relogements. Les logements demandés en priorité sont des T2 et des T3.

Depuis le mois de juillet 2017, il est obligatoire, pour les CCAS, d'analyser les besoins sociaux de leur commune. Le CCAS de Blanquefort s'est lancé dans un important travail de mise à plat

des besoins sociaux et d'élaboration d'un outil de suivi, par la sélection d'indicateurs les plus pertinents possible. Il a été accompagné dans cette démarche par l'Union départementale des CCAS. L'outil, qui pourra éventuellement être dupliqué par les CCAS intéressés, sera présenté lors du Congrès national de l'UNCCAS en octobre 2018 à Nantes.

S'agissant du pôle senior, il est à noter, en 2017, une augmentation de 48 bénéficiaires de l'accompagnement social de proximité. Au total, 1 223 interventions ont été réalisées.

Le restaurant de Corbeille a enregistré 121 inscriptions en 2017, représentant 13 543 repas. Chaque service accueille en moyenne 50 personnes. L'activité de ramassage concerne 19 personnes, avec 11 personnes en moyenne par tournée. Pour satisfaire ces demandes, le nombre de tournées a dû être doublé.

En 2017, 16 164 heures d'aide à domicile, essentiellement en APA (allocation personnalisée d'autonomie), ont été effectuées par 20 intervenants. Par rapport à l'an passé, l'activité a augmenté les soirs et les week-ends, pour la préparation des repas, la prise des repas et la surveillance.

La résidence autonomie a enregistré 7 entrées et 6 départs. Un départ situé à cheval entre deux années n'a pas été comptabilisé dans le bilan 2017. La résidence autonomie accueille 61 résidents, dont l'âge varie de 64 ans à 101 ans. L'âge moyen s'établit à 78 ans, avec 82 % de femmes et 18 % d'hommes. La liste d'attente est permanente.

Le Conseil de Vie sociale s'est réuni deux fois en 2017. Il a créé l'association « Les amis de Corbeille », qui a pour objet l'organisation de manifestations et la création de liens sociaux.

En 2016, la municipalité de Blanquefort s'est rapprochée de l'ADAPEI, afin de travailler sur un projet de nouvelle résidence autonomie. Le dossier, bien que complexe, progresse. Cet été, l'ADAPEI a signé avec le Département un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, lui permettant de poursuivre le projet. Un cabinet d'audit a été mandaté pour étudier les aspects juridiques et financiers. La nouvelle structure serait composée d'une résidence autonomie, d'un foyer logement, d'un foyer d'hébergement et d'un accueil de jour. Ce modèle n'existe pas encore.

Pour rappel, la Semaine Bleue se tiendra du 8 au 14 octobre 2018.

Concernant le service emploi, le Resto'Starter (ex-Atelier Cuisine Nomade) a repris ses activités dans le restaurant d'application de la rue de la République. La couveuse d'entreprises Anabase, en collaboration avec l'association La Peña de Floirac et l'INFA, pilote ce projet. Le restaurant d'application accueille trois stagiaires en permanence, tandis qu'Otella accueille six stagiaires.

En 2017, 86 personnes ont été suivies dans le cadre du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi). 44 étapes d'emploi ont été franchies par 21 participants, dont 17 femmes et 4 hommes. L'assistante sociale du PLI a accompagné 11 personnes en difficulté.

Les métiers de l'agriculture ont été mis en lumière en novembre dans la salle du conseil municipal. Des petits déjeuners de l'entreprise ont également été organisés dans cette même salle,

permettant aux employeurs de rencontrer leur population cible.

Pour mener à bien l'évaluation des politiques sociales senior et enrichir la réflexion des élus, les habitants de Blanquefort sont invités à remplir un questionnaire, disponible à la mairie, au CCAS, dans les pharmacies, etc. Chacun est concerné.

Brigitte GUYONNAUD tient à saluer la mobilisation des élus et des techniciens de la ville, qui a permis de déployer, cet été, le plan canicule et, l'hiver dernier, les maraudes grand froid.

Pour conclure, Brigitte GUYONNAUD, au nom du conseil municipal, remercie l'équipe du CCAS pour son investissement, avec une mention spéciale pour les administrateurs.

- oOo -

Madame le Maire remercie Brigitte GUYONNAUD pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC, au nom de son groupe, remercie le CCAS pour tout le travail effectué.

- Brigitte GUYONNAUD rappelle que le conseil d'administration du CCAS se tiendra le 25 septembre à 18 heures 30.

- Madame le Maire insiste sur certains chiffres cités par Brigitte GUYONNAUD. 66 % des allocataires du RSA suivis par le CCAS ont plus de 45 ans. Il faut savoir que, dans le monde du travail, une personne âgée de plus de 45 ans est considérée comme senior. Paradoxalement, 71 % des 86 personnes suivies par le dispositif PLIE sont des femmes. Il semble que les femmes seules soient davantage en capacité de recourir à des dispositifs de réinsertion. Madame le Maire encourage chacun à faire valoir ses droits. Plus la période de chômage ou de RSA est longue, plus la réinsertion professionnelle est difficile.

RAPPORTEUR : Jacques PADIE

POUR INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Jacques PADIE présente des éléments extraits du rapport d'activité 2017 et du compte administratif 2017.

Bordeaux Métropole, créé en 2015, a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter à 1,46 milliard d'euros en 2017, essentiellement en raison des transferts de charges dus à la mutualisation. En parallèle, les recettes ont augmenté, à 1,55 milliard d'euros, malgré une baisse de la DGF. Les investissements, d'un montant total de 0,5 milliard d'euros, ont concerné, pour 43 % d'entre eux, la mobilité. Il est à noter que Bordeaux Métropole a acquis deux fois moins de foncier que l'an passé en dépensant trois fois plus. Cette envolée est préoccupante. Certes, la situation financière de Bordeaux Métropole est saine, mais il faudra à la collectivité beaucoup de vigilance pour maintenir sa capacité d'intervention.

S'agissant de l'habitat, la Métropole bénéficie d'une certaine dynamique, en particulier sur le logement social. En 2015, 3 270 logements sociaux (PLS, PLAI, PLUS) avaient été produits, contre 3 959 en 2017. Pour rappel, 60 % des jeunes couples de la Métropole ne peuvent accéder qu'au logement social en raison de la faiblesse de leurs revenus.

Sur le volet développement économique, l'accompagnement de 87 entreprises dans leur recherche foncière a permis, selon l'URSSAF, la création de 11 000 emplois. On peut citer, à titre d'exemple, l'implantation emblématique d'UBISOFT, leader mondial du jeu vidéo.

Les déplacements enregistrent une croissance généralisée : parc-relais, emprunt vélos, navettes fluviales, voyages en tramway ou bus. En 2017, la Métropole a enregistré 149 millions de voyages en tramway/bus, contre 130 millions en 2015.

En 2017, 0,5 million de tonnes de déchets ménagers ont été collectées dans les poubelles et les centres de tri, soit une légère diminution par rapport à l'an passé. Ces déchets sont valorisés à 91 %.

Le volume d'eau prélevé dans les nappes souterraines a diminué légèrement par rapport à 2016. La qualité de l'eau est totalement conforme. Il faudra trouver d'autres gisements souterrains à proximité pour faire face aux besoins futurs.

Concernant les grands projets, les travaux de la ligne D du tramway, entre les Quinconces et Le Bouscat, ont démarré en 2017, pour une mise en service en 2019. Le prolongement de la ligne C vers Villenave-d'Ornon est en cours, avec la construction d'un des plus grands parcs-relais du réseau.

La livraison du Pont Simone Veil accusera sans doute du retard, à cause de nouvelles études sur les courants du fleuve et l'enrochement.

Les travaux de mise en 2x3 voies de la rocade entre les échangeurs 9 et 10 ont démarré en 2017.

Bordeaux Aéroport prévoit la création de 10 000 emplois à horizon 2030, grâce à une opération d'aménagement près de l'entreprise Dassault à Mérignac. Deux entreprises majeures de l'industrie aérospatiale, dont Thalès, y seront accueillies.

Bordeaux Métropole s'engage également sur le déploiement des BHNS électriques (bus à haut niveau de service), qui seront complémentaires au tramway. Le BHNS présente l'avantage de nécessiter un niveau d'investissement moins élevé que le tramway. Le projet de création de la première ligne reliant Saint-Aubin-du-Médoc à Bordeaux est en attente du recours en Conseil d'État, déposé par la Métropole suite au refus du tribunal administratif.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jacques PADIE et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 18-065 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE SUITE À DÉCÈS

Madame le Maire propose d'installer Madame Dominique CORSAN comme nouvelle conseillère municipale. Elle lui souhaite la bienvenue.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 18-066 : SUITE DONNÉE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Madame le Maire rappelle que la Ville de Blanquefort a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Chambre régionale des Comptes en 2017.

Dans son rapport initial, la Chambre régionale des Comptes avait émis trois recommandations :

- Le suivi des relations financières avec les associations ;
- L'approbation par le conseil municipal d'une stratégie de moyen terme portant sur le désendettement, la politique d'investissement et la politique fiscale ;
- L'augmentation de la durée de travail annuelle du personnel, pour la porter au niveau légal minimum de 1 607 heures. À l'époque, des négociations étaient en cours avec les organisations syndicales sur ce sujet.

Dans son rapport définitif, la Chambre régionale des Comptes a acté la mise en place des deux premières recommandations.

S'agissant de la troisième recommandation, il se trouve que, selon une délibération du conseil municipal du 13 décembre 1999, la durée de travail annuelle du personnel est fixée à 1 547 heures. La loi AUBRY ayant été votée après cette délibération, la décision prise par la Ville de Blanquefort ne peut pas être considérée comme illégale. En revanche, les trois journées de repos historiquement accordées au personnel s'avèrent non conformes à la loi. Après négociation avec les organisations syndicales, il a été demandé au personnel de travailler 21 heures supplémentaires pour compenser ces trois journées. Ainsi, la durée annuelle de travail passe de 1 547 heures à 1 568 heures. Cette mesure sera présentée à Chambre régionale des Comptes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 18-067 : CONTRAT CO-DÉVELOPPEMENT 2018-2020

Madame le Maire rappelle que le contrat de codéveloppement est signé entre Bordeaux Métropole et ses 28 communes membres pour une période de trois ans. La cinquième mouture, portant sur la période 2018-2020, a été approuvée par le Conseil de Métropole.

Le contrat concerne différents domaines, actés par des règlements d'intervention. Les enjeux sont classés selon trois niveaux : enjeux métropolitains, enjeux intercommunaux et enjeux communaux.

Parmi les enjeux métropolitains, Madame le Maire cite l'exemple de l'Échappée Belle, qui bénéficiera d'une subvention de 45 000 euros par an pendant trois ans. Elle évoque également l'enjeu ambitieux « Territoire zéro déchets, zéro gaspillage », pour lequel la Ville de Blanquefort mène déjà des actions auprès des écoles, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la mise en place des détritivores. Il faut savoir que la Métropole n'accorde pas systématiquement aux communes un budget pour atteindre les objectifs fixés par le Contrat.

Les enjeux intercommunaux concernent évidemment la voirie de l'avenue du Général de Gaulle. Pour la portion située entre l'avenue Salle de Breillan et la rue Saint-Ahon, les travaux ont été repoussés après la découverte d'amiante dans les granulats qui composaient le goudron. Les préalables techniques ayant été résolus et le chantier en cours dans cette même avenue transversale étant terminés, les travaux vont pouvoir démarrer fin 2018. Ils s'étaleront sur le premier semestre 2019, pour une livraison prévue fin 2019. Pour rappel, l'objectif de ces travaux est d'apaiser la circulation et de sécuriser la circulation douce (piétons, vélos, trottinettes, etc.). Une voie verte est prévue côté Est de l'avenue du Général de Gaulle, c'est-à-dire côté habitation. L'investissement pour cette portion de 1,1 km représente 1,8 million d'euros.

Madame le Maire tient à souligner un chantier qui lui tient particulièrement à cœur : la réfection de la partie Nord de l'avenue du Général de Gaulle, de Gravières jusqu'à Bel-Air. Cette entrée de Blanquefort représente une des zones les plus dangereuses de la Ville, au regard de la circulation dense et des limitations de vitesse peu respectées. Il est prévu de transformer cette route départementale en rue. Le contrat de CODEV 2018-2020 intègre la partie préalable du chantier, à savoir les études et la concertation, pour un montant de 250 000 euros. Madame le Maire explique avoir demandé à Bordeaux Métropole l'organisation d'une concertation préalable avec les habitants de Caychac d'ici fin 2018-début 2019.

S'agissant des enjeux communaux, le contrat prévoit l'aménagement des espaces publics du centre-ville. Les travaux de la rue de la République devraient s'achever dans les prochains jours. S'ensuivra la phase 2, avec l'aménagement de l'espace public situé de part et d'autre de l'école du Bourg. Pour information, le budget de la phase 2 s'établit à 3 millions d'euros.

L'année scolaire 2018/2019 représente une période charnière pour la piscine municipale. Les études sont encore en cours. La piste de l'intercommunalité est suivie. Il faut espérer qu'elle aboutisse. Pour information, Bordeaux Métropole a inscrit dans son contrat de codéveloppement

une aide financière au titre du règlement d'intervention « sport » et du règlement d'intervention « piscine », d'un montant de 750 000 euros chacun.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC suggère de créer un rond-point au niveau de l'avenue de Bel Air. Il félicite Madame le Maire pour cette initiative de concertation des habitants. Sur le dossier de piscine, le contrat prévoit logiquement un budget de 5 millions d'euros étalé jusqu'en 2020. Le rapport d'orientations budgétaires indiquait un montant global de 9 millions d'euros. Bordeaux Métropole participerait à hauteur de 750 000 euros sur les 5 millions d'euros du contrat. Luc SIBRAC s'enquiert du montant de la participation de la Métropole sur les 4 millions d'euros restants ; l'objectif étant évidemment de déterminer le reste à charge pour la Ville de Blanquefort. L'idée de l'intercommunalité avait été émise par l'opposition il y a quelque temps. Madame le Maire avait alors estimé que cette idée était vouée à l'échec. Lors de la dernière assemblée générale de l'ESB et lors du présent conseil, Madame le Maire a lancé quelques allusions sur une éventuelle piste liée à l'intercommunalité. Luc SIBRAC souhaiterait de plus amples informations à ce sujet.

- Madame le Maire explique des demandes de subventions seront adressées à d'autres partenaires. En effet, la future piscine offre des possibilités de collaboration avec le CNDS ou encore avec le Département. Les études en cours semblent valider le coût estimatif de 9 millions d'euros, tel qu'annoncé dans le PPI. Quant au montant des recettes, il découlera du travail mené auprès des partenaires.

Madame le Maire précise qu'elle n'a jamais affirmé qu'un projet de piscine en intercommunalité était impossible. Elle a juste refusé cette option il y a un an et demi. Un travail est en cours, mais Madame le Maire s'est engagée à rester discrète sur le sujet.

- Patricia DUREAU se félicite qu'une concertation soit en cours à l'échelle de l'intercommunalité. Elle avait exprimé ce souhait dès son arrivée au conseil municipal, en 2014.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour 5 abstentions (L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER, C. FACIONE et F. CASTAING) et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-068 : CONVENTION D'ACCÈS AU RESTAURANT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, par délibération du 16 novembre 2015, une convention entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort avait fixé les modalités d'accès au restaurant du centre technique municipal de Blanquefort pour les agents du cycle 1 de Bordeaux

Métropole. Cette convention avait été conclue pour une durée de trois ans. Il convient de la renouveler pour une durée équivalente selon les mêmes modalités, après actualisation des tarifs.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-069 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT ET DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSÉES

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, par délibération du 27 janvier 2017, Bordeaux Métropole a décidé la mise en place d'attributions de compensation d'investissement et a fixé la durée d'amortissement des subventions concernées. Il est proposé de reconduire cette convention.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 18-070 : TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SDEEG

Pierre LABORDE explique que cette délibération concerne les travaux à venir, rue du Cardinal Lecot. Il faudra procéder à l'effacement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public. L'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique dispose que la réalisation d'une opération intéressant plusieurs maîtres d'ouvrages peut aboutir à la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique. En général, la structure possédant la plus grande partie du chantier est désignée comme maître d'ouvrage. Pour les travaux de la rue du Cardinal Lecot, il est proposé aux élus d'approuver la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SDEEG. La commune sera alors redevable envers le SDEEG de la somme de 156 571 euros TTC pour les honoraires de maîtrise d'ouvrage. Le SDEEG participera financièrement à hauteur de 20 % du montant HT des travaux d'éclairage public.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER demande s'il est envisagé de confier l'entretien de l'éclairage public au SDEEG.

- Pierre LABORDE répond que ce point est à l'étude. La commune envisage de confier l'entretien de l'éclairage public soit au SDEEG soit à Bordeaux Métropole. Des discussions sont en cours avec Bordeaux Métropole.

- Madame le Maire explique que Bordeaux Métropole est en train d'étudier la possibilité d'un transfert total de compétences à compter du 1^{er} janvier 2020 ou 2021.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 18-071 : CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Isabelle MAILLÉ rappelle que la Ville de Blanquefort a développé, depuis plusieurs années, un partenariat avec l'Éducation nationale afin de permettre aux élèves scolarisés dans les écoles élémentaires blanquefortaises de bénéficier de l'intervention, pendant le temps scolaire, d'agents municipaux, tant dans le domaine artistique que dans le domaine sportif.

Les services de la commune participent notamment au développement des activités sportives terrestres et nautiques. La présence des éducateurs sportifs municipaux en milieu scolaire permet ainsi à plus de 1 000 élèves de s'initier à des activités sportives nécessitant un encadrement renforcé.

Dans un souci de structuration des cycles d'enseignement et d'obtention des agréments nécessaires à l'intervention des agents de la Ville, un dispositif contractuel est proposé, qui permettra notamment de préciser les modalités générales du partenariat et les rôles et responsabilités de chacun des acteurs des institutions partenaires.

Par ailleurs, une convention éducative rassemblant l'ensemble des secteurs d'interventions des agents municipaux sur le temps scolaire sera élaborée dans les mois à venir, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat et souligne l'intérêt de cette convention avec l'Éducation nationale. Cette formalisation était nécessaire, sachant que les agents municipaux interviennent dans les écoles depuis de longues années. Il convient de rappeler à l'Éducation nationale que ces interventions ne sont pas légalement obligatoires. Elles relèvent d'un choix de la collectivité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 18-072 : CONVENTION-CADRE AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Isabelle MAILLÉ explique que, dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS), la Ville de Blanquefort met à disposition des établissements d'enseignement secondaire ses équipements sportifs. Ainsi, les élèves du collège et des lycées blanquefortais bénéficient chaque année d'un large accès aux structures municipales dédiées à la pratique du sport : gymnases, dojos, stades et piscine.

Parallèlement, certains établissements d'enseignement dotés d'un équipement sportif intra-muros permettent à des associations sportives blanquefortaises d'y accéder hors temps scolaire.

Afin de définir les principes généraux de cette réciprocité, le Département de la Gironde et la Ville de Blanquefort ont souhaité formaliser la mutualisation des équipements sportifs au sein d'une convention-cadre. Cette convention sera prochainement complétée par des conventions spécifiques venant organiser les usages des équipements du collège Emmanuel Dupaty par les associations communales et des équipements de la commune par les collégiens. Ces mises à disposition sont mutuellement consenties à titre gratuit.

Par ailleurs, cette convention permettra aux associations blanquefortaises d'accéder à court terme à des équipements réhabilités et agrandis. En effet, dans le cadre du projet global de reconstruction du collège, estimé à 23 millions d'euros, le Département de la Gironde prévoit de réhabiliter entièrement le gymnase et de créer une nouvelle salle de type dojo, une piste de vitesse, ainsi qu'un plateau sportif.

Il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer la convention-cadre.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ et ouvre le débat. Elle rappelle que le Département s'est engagé à la réfection totale du collège de Blanquefort. Le début des travaux est prévu d'ici 2020 pour une durée totale de deux à trois ans. Les collégiens disposeront alors d'un bâtiment moderne et adapté à leurs besoins.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 18-073 : ACQUISITION ET PORTAGE PAR BORDEAUX MÉTROPOLE DE LA PARCELLE BY 139 P À DES FINS COMMUNALES

Patrick BLANC explique que la commune a été avertie de la vente d'une partie de la parcelle BY 139 P, située à l'Est du nouveau cimetière, pour un prix de 250 000 euros. La commune étant intéressée par ce foncier, elle a sollicité Bordeaux Métropole pour exercer son droit de préemption à des fins communales. Bordeaux Métropole ayant accepté la préemption, il est demandé à la commune de verser un dépôt de garantie de 10 000 euros, correspondant à 4 % du montant de l'acquisition. La commune s'engagera à racheter ce foncier dans un délai de quatre ans.

Ainsi, il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de portage, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une opération de réserve foncière, et non d'une opération à des fins d'utilisation immédiate. Le cimetière ayant été agrandi récemment, il est loin d'être plein. Cependant, il était intéressant de saisir cette opportunité d'achat. Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 4 abstentions (L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, C. FACIONE et F. CASTAING) et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 18-074 : DÉCISION D'ALIÉNER L'ENSEMBLE IMMOBILIER 7 RUE DE LA RENNEY CADASTRÉE BY 403 ET 406

Patrick BLANC informe que, suite à la délibération n°18-053 du 25 juin 2018 portant sur le déclassement de l'ensemble immobilier 7 rue de la Renney et son intégration dans le domaine privé de la commune, il a été procédé aux démarches visant à réaliser la cession de cet ensemble.

Pour rappel, la cession porte sur :

- Une maison d'habitation construite en 1982 sur rez-de-chaussée, avec étage partiel, d'une surface utile de 95 m² et d'un garage de 19 m² ;

- Un terrain d'une contenance de 750 m² sur les parcelles cadastrées BY 403 et BY 406, anciennement référencées BY 307 et BY 92 au cadastre.

France Domaines a estimé l'ensemble immobilier à 240 000 euros.

Ainsi, il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer la vente du bien immobilier au prix de 240 000 euros au profit des époux CAPMAS, locataires occupants, via leur SCI La Paternelle.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE

Affaire n° 18-075 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DES MARAIS DE BRUGES

Jean-Marie DELUCHE rappelle que la délibération avait déjà été adoptée lors du conseil municipal de novembre 2017. Seulement, les services de l'État demandent une nouvelle délibération, suite à :

- Une clarification de limites de périmètre, en particulier sur les cours d'eau ;
- Une extension du périmètre sur Bordeaux et Bruges ;
- Une clarification sur les autorisations de battues.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE et ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD note que certaines demandes particulières, comme les avis de la commission départementale, ne sont pas datées dans l'arrêté. Par ailleurs, Louis VERGNEAUD demande si Blanquefort est concernée par l'extension de Bordeaux et Bruges.

- Jean-Marie DELUCHE répond qu'il s'agit pour l'heure d'un projet d'arrêté préfectoral. La commune de Blanquefort est uniquement concernée par la clarification des limites de périmètre pour la Jalle. Aucune parcelle n'a été ajoutée à Blanquefort. Le deuxième arrêté mentionne juste que les parcelles vont jusqu'au milieu de la Jalle.

Madame le Maire explique que les modifications concernaient principalement le Sud et l'Est du périmètre. Or, Blanquefort est située sur la partie Nord.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 abstentions (L. VERGNEAUD, C. FACIONE) et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-076 : COMPLÉMENT DE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Sylvie CÉSARD-BRUNET explique que la délibération vise à réévaluer de 3 000 euros la subvention accordée au COS, suite à une erreur technique.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-077 : REVALORISATION DE SALAIRE DES AGENTS EN CONTRAT AIDÉ

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que cette délibération est proposée chaque année. Elle vise à attribuer une prime au personnel en contrat aidé. La Ville emploie encore des agents en contrat aidé, sous une forme un peu particulière. Un nouveau dispositif sera prochainement mis en œuvre.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-078 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce une nouvelle modification du tableau des effectifs ; l'objectif étant de pouvoir répondre aux validations des avancements de grade et d'améliorer le fonctionnement quotidien des services.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (M. SWIERZEWSKI).

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures, tout en rappelant les prochaines manifestations prévues à Blanquefort : Le Village santé, la Fête des Possibles ou encore la Grande transhumance urbaine.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.